

TITRE Ier : CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION.

Santé et PNCAVT	Abus de faiblesse et Emprise mentale	Lois et décrets (LODA)	En vigueur
-----------------	--------------------------------------	------------------------	------------

Date	05/12/2009
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	SANP0523995A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006105928

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Les instituts de formation doivent, après accord du directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, en cas d'organisation départementale, ou du directeur régional des affaires sanitaires et [...] sociales, en cas d'organisation régionale, informer les candidats de la date d'affichage des résultats définitifs ainsi que du nombre de places fixé pour les épreuves de sélection, au moment de leur inscription [...]

[...] Les instituts de formation doivent, après accord du directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, en cas d'organisation départementale, ou du directeur régional des affaires sanitaires et [...] sociales, en cas d'organisation régionale, informer les candidats de la date d'affichage des résultats définitifs ainsi que du nombre de places fixé pour les épreuves de sélection, au moment de leur inscription [...]

[...] Les instituts de formation doivent, après accord du directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, en cas d'organisation départementale, ou du directeur régional des affaires sanitaires et [...] sociales, en cas d'organisation régionale, informer les candidats de la date d'affichage des résultats définitifs ainsi que du nombre de places fixé pour les épreuves de sélection, au moment de leur inscription [...]

[...]création du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ; Vu le décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris[...]

RÉFÉRENCE

ARRETE SANP0523995A du 5 décembre 2009, « TITRE Ier : CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION. ».
Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006105928>
(consulté le 29 août 2026).